

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 novembre 2017

PLFSS POUR 2018 - (N° 387)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 353

présenté par
M. Véran

ARTICLE 11

Après l'alinéa 300, insérer l'alinéa suivant :

« 31° *bis* Au troisième alinéa de l'article L. 752-1, la référence : « L. 611-2 » est supprimée ; ».**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de coordination.